

**Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES**

**Société Anonyme au capital de 38.250.000 Dinars Siège social : 39,  
Avenue Kheireddine Pacha – BO 33—1002 Tunis- Belvédère**

**RC : B.1102541996 M.F : 1214 SAM**

**Convocation à l'assemblée générale ordinaire**

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Lundi 18 Juin 2018 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2017 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2017 ;
- Quitus pour l'exercice 2017 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2017.
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2017 ;
- Renouvellement du Mandat de Six administrateurs ;
- Renouvellement ou Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités ;

Les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société : 39 Avenue Kheireddine Pacha- Tunis.

## **2/ Projet des résolutions de l'AGO**

### **Première Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2017.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Deuxième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Troisième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Quatrième Résolution :**

*L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2017 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :*

- Bénéfice net de l'exercice 2017 = 29 455 549 TND.

- Résultats reportés = 24 346 128 TND.

**53 801 677 TND**

- Réserves légales = NEANT

- Dividendes de l'exercice 2017 = -23 523 750 TND.

*(Soit 0,615ND par action)*

- Le solde à affecter aux résultats reportés = **30 277 927 TND.**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,615 TND par action, soit un montant total de 23 523 750 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du...../...../2018.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Cinquième Résolution.**

*L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2017.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Sixième Résolution**

*L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence de l'exercice 2018 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI et la société DALMAS représentée par Mr Moncef MZABI et la société CODEV, déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'année 2017.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Septième Résolution.**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de commissariat aux comptes, le cabinet « Les commissaires aux comptes Associées », pour une période de trois ans soit pour les exercices 2018,2019 et 2020 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2020.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Huitième Résolution.**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement les mandats d'administrateurs suivant ;*

- *Monsieur Moncef Mzabi ;*
- *Monsieur Mohamed Sadok Mzabi ;*
- *Monsieur Mzoughi Mzabi ;*
- *La société Dalmas ;*
- *La société CODEV ;*
- *Abu Dhabi Fun For Development*

*Et ce pour une période de trois ans soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2020.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*

### **Neuvième Résolution**

*L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée pour, effectuer toutes les formalités de dépôt et remplir les formalités de publication légale.*

*Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....*